

ABONNEMENT.

30 fr.
16
10
35 fr.
18
10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas:
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 DÉCEMBRE

AU PALAIS-BOURBON

Hier, un violent incident a jeté l'émoi
dans la Chambre, dès l'ouverture de la
séance.

A peine M. Floquet a-t-il pris place au
fauteuil présidentiel que M. Henri Roche-
fort, faisant irruption dans la salle de déli-
bérations, court au banc des ministres.
Blême de colère, il interpelle M. Allain-
Targé:

— Vous, monsieur, vous avez commis
une infamie! Au mépris de ses engagements,
votre gouvernement a communiqué à un
journal le rapport de M. le colonel Borgnis-
Desbordes. C'est une infamie! C'est une in-
famie!

— Interpellez-moi, je vous répondrai,
riposte M. Allain-Targé, tandis que M. Hum-
bert et quelques autres députés, s'interpo-
sant, entraînent M. Rochefort.

Un instant plus tard, le ministre de l'inté-
rieur quitte son banc et se dirige vers la
porte qui est à gauche de la tribune: tout à
coup il aperçoit M. Henri Rochefort sur le
seuil. Cette apparition lui fait faire trois pas
en arrière: M. Allain-Targé bat prudemment
en retraite et s'évade de la salle des séances
par la porte de droite.

Voici l'explication de cet incident. On sait
que le ministre de la guerre avait refusé de
livrer à la commission du Tonkin le rapport
de M. Borgnis-Desbordes concernant le cas
de M. le colonel Herbinge; il s'était borné
à le communiquer à M. Lockroy sous le
voile du secret. Quelle n'a pas été la stupé-
faction de la commission de trouver hier,
dans le Temps, le texte de ce même rapport!
Immédiatement elle a vu dans cette commu-
nication inqualifiable une manœuvre qui
serait d'autant plus criminelle qu'un second
rapport favorable à M. le colonel Herbinge
existerait, dit-on, aux archives du ministère
de la guerre.

M. Lockroy vient questionner le gouver-
nement au sujet de l'incident Allain-Targé-
Rochefort.

La commission avait, dit-il, demandé au
gouvernement communication des pièces re-
latives à la retraite de Lang-Son et non pas
de celles qui concernaient le procès intenté à
M. Herbinge.

Pourquoi M. Brière de l'Isle n'a-t-il pas
traduit son subordonné devant un conseil
de guerre? Pourquoi a-t-il préféré le tra-
duire devant une commission d'enquête of-
ficielle? Quoi qu'il en soit, M. Herbinge
ayant été acquitté, il n'y avait plus qu'à s'in-
cliner devant l'autorité de la chose jugée.

Comment se fait-il qu'une pièce de l'en-
quête — et la plus importante — qui avait
été refusée à la commission du Tonkin, ait
été livrée à un journal et à un journal dirigé
par un sénateur? Comment n'a-t-on pas
hésité à faire passer ce triste document sous
les yeux des armées européennes?

Comment n'a-t-on pas compris que cette
divulgaration constituait un outrage à l'armée
française et à la République?

Cette divulgation ne peut avoir pour au-
teur que M. Borgnis-Desbordes ou M. Brière
de l'Isle. Le ministre de la guerre a-t-il ou-
vert une enquête? Est-il prêt à châtier le
coupable? Autorise-t-il la publication de
documents secrets appartenant à l'État?

Telles sont, en résumé, les questions
posées par M. Lockroy.

M. Camponon déclare qu'il n'a, pour sa
part, communiqué le rapport Borgnis-Des-
bordes qu'à M. Lockroy et à M. Périn. Il
ne comprend pas comment la divulgation
de ce document a pu être faite; mais le
fait n'en existe pas moins et reste de la plus
haute gravité. Le gouvernement est résolu
à prescrire une enquête sévère, et les cou-
pables de quelque grade, de quelque caractère
qu'ils soient revêtus, seront punis. D'ail-
leurs, des mesures seront prises à l'avenir
pour empêcher de semblables faits de se re-
produire.

Le général descend de la tribune accom-
pagné par des applaudissements unanimes.
Les interruptions se croisent et des pro-

pos très-vifs s'échangent d'un bout à l'autre
de la salle au milieu d'un tumulte indes-
criptible.

Toutes les élections des députés républi-
cains auront été validées, même les plus
scandaleuses; mais les élections des dépu-
tés conservateurs qui n'ont pour eux ni l'in-
fluence des préfets, ni les faveurs adminis-
tratives, seront invalidées. La gauche, dé-
sunié lorsqu'elle discute les questions de
principes, s'unit toujours pour annuler le
verdict du suffrage universel, lorsque le
suffrage universel condamne les républi-
cains.

Cette Chambre n'aura bientôt plus rien à
envier à la Chambre infâme complice de M.
Ferry. Elle commet les mêmes iniquités;
elle se soucie aussi peu que la précédente
assemblée des intérêts de la classe ouvrière
et agricole. Convoquée depuis un mois,
qu'a-t-elle fait?

A l'Assemblée nationale, un vieux répu-
blicain, indigné de l'influence de ses coreli-
gionnaires pour les intérêts publics, M.
Rendot apparaissait, chaque jour, à la tri-
bune et s'écriait vainement: « Aux affaires!
messieurs, aux affaires! » Quel est le répu-
blicain qui se préoccupe aujourd'hui des
affaires du pays?

Quel aura été le résultat des délibérations
de la nouvelle Chambre, pendant les der-
niers mois de cette année? Rien! rien!
rien!

Voilà le bilan de cette fin d'année.
On aura invalidé des députés conserva-
teurs qui vont être réélus; on aura, dans des
discussions interminables, compromis le
prestige de notre armée à l'étranger.

L'opposition conservatrice, au contraire,
fidèle au mandat qu'elle a reçu des électeurs,
a mis à l'ordre du jour des délibérations de
la Chambre, et en dépit des résistances du
gouvernement et de la gauche, les questions
qui préoccupent le commerce et l'agricul-
ture. C'est grâce à l'initiative et à l'insis-
tance de la droite que la proposition de loi
relative à l'augmentation des droits sur les

céréales et les bestiaux de l'étranger a été
prise en considération. Les électeurs sau-
ront bien reconnaître où se trouvent leurs
véritables amis.

RÉPUBLIQUE ET C^{ie}

Ouvrez le XIX^e Siècle et lisez:

« On annonce la mise en retraite d'emploi
du colonel Herbinge. »

Ouvrez l'Intransigeant et lisez:

« Le bruit court que la mise en disponi-
bilité du général Brière de l'Isle est décidée
en principe. Nous espérons qu'elle ne le sera
pas seulement en principe et que le ministre
de la guerre ne tardera pas plus longtemps
à se priver des services de ce monsieur, trop
sujet aux « boutades ».

Ouvrez la Lanterne et lisez:

« La publication des derniers rapports
soumis à la commission du Tonkin ne laisse
pas le général de Négrier indemne et nous
avons lieu de croire que le général sera très-
prochainement appelé à Paris pour fournir
des explications devenues nécessaires. »

Ouvrez la République française et lisez:

Trois colonnes pour démontrer que « le
plan Ferry, merveilleux de clarté et merveil-
leusement compris par M. Brière de l'Isle,
n'a échoué que par la faute du colonel Her-
binge, lequel est « jugé définitivement et
sans appel. »

Ouvrez la Justice et lisez:

« L'on donne comme certain que M. le
ministre de la guerre soumettra prochaine-
ment au conseil des ministres la proposition
de rappel de M. le général de Courcy. »

Etc., etc., etc., etc., etc., etc.

Car il y a d'innombrables et *cetera* des-
quels il semblerait résulter qu'aucun de nos
chefs militaires n'a été à la hauteur de ses
fonctions. Il est permis de supposer que si
l'amiral Courbet était encore de ce monde,

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par ANAÏS SÉGALAS

XVIII

LE REVENANT

Celui qui venait d'entrer dans le magasin était le
ministre passant qui avait tant effrayé Valentine, il
était là, droit et raide devant le comptoir.

— Monsieur le marchand, dit-il avec cet accent
anglo-américain qui était bien le même que celui
de William et qui redoubla les terreurs de la
jeune femme, tout à l'heure, en regardant votre
étalage, j'y ai cherché un guide que je n'ai pas vu;
mais, en réfléchissant, j'ai pensé que vous l'aviez
peut-être dans votre magasin, et je reviens sur
mes pas pour vous le demander.

Le libraire, qui, à son entrée, s'était retourné
vers lui, n'avait pas vu cette fois la terrible émo-
tion de la jeune femme. Il s'occupait de ce nouvel
acheteur qui était resté à l'entrée de la boutique,
tandis que Valentine était au fond, assise dans
l'ombre, et pouvait sans attirer l'attention regarder
avec une anxiété fébrile cette étrange apparition.

Les yeux tout grands ouverts, et tout effarés,
elle étudiait tous les points de ressemblance, elle

rappelait tous ses souvenirs, elle analysait trait par
trait ce visage impassible et glacial.

C'était bien là ce premier mari dont on lui avait
annoncé la mort; c'était bien cette haute taille,
raide comme du fer, cette physionomie froide
comme de la glace, ces cheveux et ces larges
favoris d'un blond fade, et surtout ces prunelles
d'un bleu si pâle que, par une singularité qui n'ap-
partenait qu'à elles, elles semblaient se fondre
dans le globe nacré de l'œil, ce qui donnait au
visage quelque chose d'étrange et de morne, et
aurait fait reconnaître entre mille cet homme que
l'on aurait pu surnommer: l'homme aux yeux
blancs.

— C'est lui! c'est lui! se disait-elle avec égare-
ment, la tête perdue, l'esprit bouleversé, et sans
oser faire un mouvement, dans la crainte qu'il ne
l'aperçût et ne la reconnût.

Mais il était resté, comme nous l'avons dit, à
l'entrée de la boutique, et d'ailleurs, il n'avait pas
l'habitude de s'occuper de ce qui l'entourait; il
était toujours tout à l'idée qui le préoccupait dans
le moment. Il était entré pour acheter un livre et
ne regardait absolument que les livres.

— Si vous n'avez pas vu dans l'étalage le livre
que vous cherchez, monsieur, dit le libraire, il est
probable que nous le trouverons dans le magasin,
car nous avons une grande partie de la collection.
Pour quel pays vous faut-il ce guide?

— Pour l'Ecosse, dit l'Américain.

— Alors, répondit le libraire, il vous faut l'iti-
néraire descriptif et historique de la Grande-Bre-
tagne; vous le trouverez peut-être ailleurs, mais
il n'est pas ici. Nous avons bien quelques pays
étrangers, comme la Suisse, la Belgique, mais pres-
que tous les guides Joanne de notre magasin sont
pour la France.

— Oh! seulement pour cette petite chose, dit
l'Américain.

— Comment! s'écria le libraire, qui était très-
Français, un peu géographe et un peu littéraire, la
France une petite chose! petite, peut-être sur la
carte, mais comme l'aiguille sur le cadran; c'est
elle qui marque à l'Europe l'heure qu'il est,
l'heure des innovations, du progrès, de la civili-
sation.

— Monsieur, reprit l'Américain avec son flag-
moyon imperturbable, c'est un guide pour l'Ecosse que je
vous demande.

— Mais, monsieur, répondit le libraire impa-
tientié, je vous répète que nous n'en avons pas.

— Eh bien, voyons ce que vous avez, dit l'Amé-
ricain, en feuilletant ceux qui se trouvaient sur le
comptoir. Je suis entré ici pour acheter un guide,
et je ne sortirai pas sans en avoir un.

Il en acheta trois, jeta l'argent sur le comptoir,
avec un mouvement d'une raideur mécanique,
comme celui d'un automate, et se dirigea vers la

porte, puis, se ravisant, il revint vers le libraire et
lui dit:

— Monsieur le libraire, si vous pouvez vous
procurer cet itinéraire descriptif de la Grande-
Bretagne, dont vous venez de me parler, envoyez-
le moi. Écrivez mon adresse: « M. Harwing, au
Grand-Hôtel. »

Valentine devint pâle comme la mort, en enten-
dant ce nom qui ne lui laissait plus aucun doute.

Quand on eut écrit son adresse sur le registre,
M. Harwing s'en alla, raide et impassible comme il
était entré, et sans avoir jeté un regard sur elle.

Dès que son étrange acheteur fut parti, le li-
braire revint à la jeune femme, qu'il avait laissée
feuilletant des livres sur le comptoir.

— Madame a-t-elle trouvé ce qu'elle cherchait?
lui demanda-t-il.

— Hein? quoi? dit-elle, encore toute trem-
blante, la tête encore remplie de la vision et de la
terreur qui avait ébranlé tout son être.

— Mais, madame, lui dit le libraire, en la regar-
dant avec surprise, ne cherchez-vous pas le guide
du voyageur en Suisse, parmi les livres que j'ai
atteints?

— Ah! oui... c'est vrai...

— L'avez-vous trouvé?

— Je ne sais, dit-elle, voyez s'il est là.

Le libraire, de plus en plus surpris de voir son
trouble et ses yeux égarés, se demandait à elle

il serait lui aussi traduit aux différentes barres républicaines, comme coupable d'insuffisance, de mollesse, d'ivrognerie, d'insouciance, de brutalité.... Que savons-nous?

Et toute cette débauche chez les uns pour achever Ferry, chez les autres pour essayer une justification impossible de ce Robert-Macaire de la politique.

Franchement, si ce sinistre personnage, après nous avoir dévalisés, le Tonkin sur la gorge, doit nous coûter encore notre armée, c'est bien cher.

Si la République des Danton ou des Marat décapite cette armée, la République des Grévy, des Ferry, des Brisson lui ôte son honneur et son prestige.

En quoi nous avons été tout surpris de nous trouver de l'avis du *Journal des Débats*. Lisez encore :

«... Bien fiers, dit ce journal, de voir des officiers traduits à leur barre, comme aux plus beaux temps des assemblées de la Révolution, voilà, s'écrie-t-elle, voilà ces commissaires et sous-commissaires tout animés parce qu'ils ont flairé un scandale, leur plat favori. Ils dépouillent les dossiers, compulsent les pièces que le ministre de la guerre leur apporte avec déférence, ou leur abandonne nonchalamment. Ils sont dans leur élément, leurs instincts et leurs goûts sont satisfaites. Tout le reste ne compte pas....»

On achèvera de la sorte et l'on portera à son dernier degré de perfection LA DESORGANISATION qui est en train de s'accomplir.

Ce que l'on ne pourra jamais assez regretter, ce qui nous couvre de HONTE et de CONFUSION, ce qui excite LA RISÉE DE L'ÉTRANGER, c'est de voir que, dans cette œuvre néfaste, on s'attaque, aujourd'hui, à ce qui, pour tout Français, à quelque parti qu'il appartienne, devrait être inviolable et sacré : nous voulons dire à L'ARMÉE, À L'ÂME MÊME DE LA PATRIE....»

C'est fort bien dit. On pourra seulement faire observer au *Journal des Débats* que cette infâme entreprise de désorganisation militaire, de honte, de confusion, de risée, a cette unique raison sociale :

République et Ci^e
EDOUARD GRIMBLOT.

Jusqu'où iront-ils ?

Après avoir suspendu des maires élus, après avoir supprimé les traitements des curés, maintenant les jacobins s'avisent de poursuivre devant les tribunaux — devinez qui. Je vous le donne en mille... — les femmes qui se permettent de dire leur façon de penser sur le régime républicain.

L'autre jour, le tribunal du Vigan, dans le Gard, a condamné M^{me} de Castelnaud, femme aussi honorable que distinguée, pour « avoir engagé les siens à voter en faveur de la liste conservatrice ».

Ce procès ridicule avait été annoncé en ces termes par une lettre de M. de Castelnaud, fils de l'inculpée, au *Journal du Midi* :

« Vous savez sans doute les faits inqualifiables qui se sont produits récemment à

l'égard de ma mère, M^{me} Jules de Castelnaud.

» Lors des dernières élections, elle a cru pouvoir ne pas cacher la répulsion qu'inspirent à tous les honnêtes gens les sottises de nos gouvernants, et elle a engagé les personnes de son entourage à voter pour des candidats bien décidés à en finir avec la politique de la ruine et de la guerre.

» Ma mère comparait devant le tribunal correctionnel du Vigan, sous la prévention de corruption électorale.

» Est-ce là un nouveau procédé de la part de ceux qui ont la prétention d'émanciper la femme pour la tirer de l'état d'infériorité où ils prétendent qu'elle se trouve, et qui créent, à cet effet, au grand détriment du budget, les nouveaux lycées de filles ?

» Pensez-ils intimider ma mère en agissant de la sorte ? Je l'ignore ; dans tous les cas, je dois les prévenir charitablement qu'ils se font une étrange illusion.

» Ma mère est prête à recommencer ce qu'elle a fait, et elle ne peut qu'opposer un parfait dédain à une mesure qui serait véritablement odieuse si elle n'était parfaitement ridicule.

» Signé : ETIENNE DE CASTELNAU,
» Maire de Brouzet (Gard). »

Quelle est la loi en vertu de laquelle le gouvernement a pu poursuivre M^{me} de Castelnaud ?

Nous regrettons de ne pas avoir sous les yeux la citation. Ce doit être quelque chose de bien joli !

Quelle provocation a été imaginée ?

Quelle malpropreté a été commise par les maquignons électoraux pour arriver à saisir M^{me} de Castelnaud afin de venger sur elle les déconvenues de l'opportunisme ?

Nous nous perdons en conjectures.

Ce procès doit être, quant à son origine, une de ces affaires policières écœurantes où le délit est fabriqué de toutes pièces par les agents de l'administration.

Quoi qu'il en soit, la condamnation, pour corruption électorale, d'une femme qui n'exerce aucune fonction rétribuée par le gouvernement, nous paraît un de ces faits monstrueux qui ne peuvent résulter que de la folie politique.

Jusqu'où iront les tyrans du régime actuel ?

Il est maintenant impossible de le prévoir.

QUELLE ABOMINATION !

On lit dans le *Soleil* :

« Après la repression de la criminelle insurrection de 1871, certaines populations radicales du Midi sont restées quelque temps très-surexcitées contre les conservateurs. A Sainte-Anastasia, département du Var, le 4^{er} juillet 1874, à neuf heures du soir, un enfant de 9 ans, nommé Louis Arnaud, fut assailli par une bande de gamins qui le renversèrent sous les coups. Une femme accourut ; l'enfant crut que

c'était pour le protéger. Pas du tout. Cette femme le prit par les épaules et lui donna des coups de genoux dans le ventre. Le crime de cet enfant était d'avoir un père conservateur.

» Ce père, indigné, alla demander des explications à la femme. Il trouva chez elle un sieur Ollivier qui se précipita sur lui un couteau à la main. Tandis qu'il se défendait contre ce premier agresseur, un autre nommé Moreau déchargea sur lui un pistolet. Arnaud père tomba mort.

» Le 10 août de la même année, les assassins comparurent devant la Cour d'assises de Draguignan, qui condamna l'un aux travaux forcés, l'autre à dix mois de prison.

» En 1877, Louis Arnaud fut admis en la qualité d'élève-maître à l'École normale de Draguignan. En 1880, il fut nommé instituteur adjoint à Pourrières. Là, on apprit le crime de son origine. Son père avait été cause, par sa mort, de l'envoi en Cour d'assises de deux républicains militants. On demanda la révocation du fils. Le service académique, plein d'une bienveillance paternelle, se contenta de le déplacer. On l'envoya à Callian, à l'autre extrémité du département. Vous pensez bien que les radicaux de Callian ne tardèrent pas à être prévenus. Ils imitèrent leurs frères de Pourrières. Louis Arnaud fut transféré à Forcalqueiret. Il se trouvait dans ce poste lors des dernières élections générales.

» Après le premier tour de scrutin, ayant appris que le complice de l'assassin de son père avait pris part au vote, quoiqu'il fût privé de ses droits politiques par sa condamnation, il en avisa M. le procureur de la République. C'était son droit de citoyen et son devoir de fils. Après enquête, un avis du parquet l'informa qu'il ne serait pas donné suite à l'affaire. Peu de temps après, Louis Arnaud était révoqué de ses fonctions d'instituteur de l'école mixte de Forcalqueiret.

» Après avoir raconté cette histoire sans aucun commentaire, nous n'ajouterons qu'un détail :

» Le complice de l'assassin du père de Louis Arnaud, condamné par la Cour d'assises, jouit d'une pension de 900 fr. comme victime du 2 décembre. Juste ce que Louis Arnaud touchait comme instituteur avant sa révocation. »

LA TERREUR ÉLECTORALE

Dans le Tarn-et-Garonne, le succès des conservateurs est considéré comme certain. C'est l'impression générale. Et cependant jamais pression administrative ne s'est exercée d'une façon aussi ostensible, aussi éhontée sur le corps électoral. Le ministère Brisson entend-il ainsi respecter la liberté du suffrage universel ?

Un cri d'indignation s'élève des quatre coins de ce département. L'exaspération contre les violences administratives soulève tout le département contre la République. Si c'est le but que poursuit M. Allain-Targé, il peut se vanter d'avoir pleinement réussi.

— Ah ! voilà ce qu'il m'est impossible de comprendre, s'écria-t-elle ; ma tête se perd quand je cherche à me l'expliquer. D'après la lettre que j'ai reçue de New-York, il y a trois ans, il aurait été tué en duel par un étranger, dont on ne m'a pas écrit le nom.

» La balle, m'écrivait-on, l'avait frappé en pleine poitrine et l'avait tué sur le coup. Oh ! que de fois j'ai frémi en relisant ces détails... C'est une si horrible chose que ces duels !

— Oh ! oui, dit Léopold, qui l'écoutait en frissonnant.

Tous les détails du duel lui revenaient à la pensée : il croyait voir encore ce corps inerte et ensanglanté, que l'on avait transporté sur le bateau, et comprenait moins que personne cette étrange résurrection.

— Comment se fait-il, continua Valentine, qu'on ait joint à la lettre un acte de décès, pour me faire savoir officiellement que j'étais veuve ? On avait donc constaté la mort. On ajoutait, comme je te l'ai déjà dit, que William avait été tué en duel, sans avoir eu le temps de faire un testament en ma faveur, je n'avais aucun droit à l'héritage. Rien ne me rappelait donc à New-York et je suis restée à Paris, dans l'ignorance absolue de cette résurrection incompréhensible. Comment est-il revenu à la vie ?... Il y a sans doute des détails qui font frémir, un drame saisissant, quelque lésion prolongée : on aura senti un faible battement de cœur, un mouvement presque imperceptible au moment de l'ensevelir. (A suivre.)

Dénonciations contre les fonctionnaires, menaces, suspensions, révocations, tout est mis en œuvre. On veut terroriser le pays.

Chaque jour, notre excellent confrère du *Ralliement* nous apporte des faits de pression odieuse.

On nous écrit aujourd'hui de Montauban :

« Instituteurs déplacés, maires révoqués, facteurs, cantonniers, buralistes destitués, tous les fonctionnaires grands et petits arrivent par bandes à la préfecture, où ils sont mandés : voilà le spectacle auquel nous assistons. Ne croyez pas que j'exagère. Un jour, c'est le train des percepteurs qui arrive ; un autre jour, c'est le train des agents des contributions indirectes, et ainsi de suite. On voit tous ces malheureux fonctionnaires se diriger comme en corps vers la préfecture et attendre devant la porte extérieure que leur tour vienne d'être reçu et admonestés par M. le Préfet.

» Dans les arrondissements, les sous-préfets battent la campagne, escortés par des gendarmes ; c'est une véritable terreur qu'on veut organiser. Il n'est pas jusqu'à de simples ouvriers qu'on expulse des chantiers ouverts sur les chemins publics, parce qu'ils sont accusés d'avoir mal volé au 4 octobre. »

Voilà la loyauté de M. Brisson et la liberté électorale telle que l'entend le gouvernement. Mais, ne lui en déplaise, cette odieuse campagne administrative tournera à la honte de ses instigateurs, car si nos amis sont bien informés, les candidats conservateurs obtiendront le 20 décembre une majorité plus forte que celle du 4 octobre.

EDMOND ROBERT.

Chronique générale.

On ne s'entretenait hier, dans les couloirs de la Chambre, que de la publication par un journal du rapport Borghois-Desbordes.

On dit qu'il existait un premier rapport, signé par le colonel Mensier, disant tout le contraire, et que celui qui a été publié n'a été fait qu'au moment où le lieutenant-colonel Herbinge est retourné au Tonkin pour se faire juger par la commission d'enquête.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil de cabinet.

La plus grande partie de la délibération a été consacrée à la continuation de l'examen des principaux chapitres du budget de 1887.

Les ministres se sont également occupés des moyens à employer pour hâter la clôture des travaux de la commission du Tonkin.

Enfin ils ont délibéré sur l'attitude à prendre dans les discussions dont on les menace de tous les points de l'horizon parlementaire.

Tous sont tombés d'accord sur la nécessité de défendre leur portefeuille jusqu'à la dernière extrémité.

Le Président de la République a signé avant-hier l'état de répartition des croix de la Légion d'Honneur pour chacun des départements ministériels.

Chaque ministre va donc recevoir très-prochainement l'indication de nombre de croix dont il pourra disposer à l'occasion de la nouvelle année.

Le conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur doit se réunir le 24 décembre pour examiner les propositions ministérielles.

On lit dans la *Paix* :

« L'Assemblée nationale pour l'élection du Président de la République sera certainement convoquée avant le 25 décembre et très-prochainement le lundi 24 ou le mardi 22. »

LE RECRUTEMENT

La commission relative à la loi sur le recrutement de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Humbert.

Le général Farre a passé en revue les conditions diverses que doivent réunir les armées modernes.

Selon lui, il faut se préoccuper d'organiser une cavalerie nombreuse et solide, parce

avait toute sa raison.

Il chercha lui-même le guide parmi les livres, sans qu'elle songeât à les regarder, et dit au bout d'un instant :

— C'est précisément le livre que vous vouliez qui nous manque. Je croyais bien cependant l'avoir vu tout à l'heure sur le comptoir. Mais je pourrais vous le procurer pour demain matin.

— Non ! non ! s'écria-t-elle, effrayée à la seule idée de rester à Paris jusqu'au lendemain. Je pars aujourd'hui même, dans quelques heures.

Elle ouvrit vivement la porte de ce magasin fatal, où elle craignait de voir rentrer ce mort vivant, qui l'avait tant épouvantée.

Elle s'arrêta un instant sur le seuil, en regardant autour d'elle si elle n'apercevrait pas la sinistre apparition. Ne voyant personne, elle reprit courage, baissa son voile, prit son élan, doubla le pas, pour s'abriter plus vite chez elle, et y rentra toute tremblante et tout éperdue.

Elle trouva Léopold qui l'attendait impatiemment. Elle courut à lui et se jeta dans ses bras, en s'écriant :

— Dis-moi que je suis folle, dis-moi que j'ai rêvé !

— Mais que veux-tu dire, qu'as-tu donc ? s'écria Léopold, tout effrayé de son agitation.

— Viens de le rencontrer.

— Qui donc ?

— Lui ! mon mari dont on m'avait annoncé la mort, dont j'ai l'acte de décès... lui ! entends-tu ? vivant, ressuscité !

— Grand Dieu ! s'écria Léopold, qui resta comme foudroyé.

Après le premier moment de consternation et de désespoir, il fit mille efforts pour paraître incrédule, pour lui dire qu'elle avait eu une hallucination, que l'on ne voyait plus de miracles sur la terre, et que les morts ne sortaient plus du tombeau.

— Mais je te dis que je l'ai vu, s'écria-t-elle, que c'est lui, bien lui !

— Où l'as-tu rencontré ? demanda Léopold.

— Chez un libraire. Il a donné son adresse, il s'est nommé : ce sont ses traits, c'est sa voix, c'est son nom ; c'est lui, te dis-je, oh ! pour notre malheur, c'est lui !

— Et t'a-t-il reconnue ? demanda Léopold, en faisant des efforts surhumains pour que sa voix ne tremblât pas, et pour cacher son anxiété sous un sourire railleur.

— Non... il ne m'a pas même regardée.

— Oh ! tout n'est pas perdu ! s'écria Léopold, avec un cri du cœur, qu'il ne put retenir.

— Ah ! tu vois bien que tu me croyais ! s'écria Valentine.

— Eh bien ! oui, dit-il enfin, tu me parles avec une telle conviction qu'il faut bien te croire. Mais par quel miracle est-il vivant ?

que la cavalerie est appelée à jouer un rôle considérable dans les luttes futures.

Or, d'après le général, l'instruction d'un cavalier doit durer au moins quatre ans.

La même période leur paraît indispensable pour l'instruction de l'artillerie. Et quant au fantassin, s'il admet qu'on puisse lui donner en trois ans l'instruction théorique, il ne lui paraît pas possible que dans ce laps de temps le soldat puisse acquérir la solidité, la cohésion, l'esprit de discipline plus que jamais indispensables aux grandes masses armées.

Comme ses collègues, le général Farre se préoccupe aussi d'assurer le recrutement des sous-officiers. Mais il repousse le mode de recrutement précédemment proposé au moyen d'écoles spéciales. Il veut que les cadres soient assurés soit par les rengagés, soit par les hommes sortis du rang. En conséquence, le général repousse le projet de loi et demande qu'on s'en tienne à la loi actuelle.

M. de Verniac a pris ensuite la parole pour défendre le projet de loi voté par la Chambre. Il a fait valoir des considérations politiques à l'appui de sa thèse ainsi que les promesses répétées faites au pays depuis plusieurs années.

Le général Brière de l'Isle a demandé un emploi actif qui ne peut lui être accordé en ce moment. Il va être placé d'office dans la position de disponibilité.

On est fondé à croire que la nouvelle de l'arrivée à Alger, le 5 décembre, du transport le *Comorin*, à bord duquel se trouve le colonel Herbingier, était fautive ou prématurée, car ce dernier devait signaler son arrivée par télégramme, qui n'est jusqu'ici parvenu ni à sa mère, à Paris, ni au ministre de la guerre.

Bien que la date des nouvelles élections en Corse ne soit pas encore fixée, on se préoccupe déjà des candidatures.

Les quatre républicains non élus au deuxième tour de scrutin se représenteront ainsi que les quatre députés conservateurs invalidés.

DESORDRES ADMINISTRATIFS.

On lit dans les *Tablettes des Deux-Charentes* :

« Les gros bonnets du ministère de la marine sont fort perplexes en ce moment pour établir les documents réclamés par la commission du Tonkin. L'un ne sait pas ce qui lui manque de matériel et dans quel état sont les magasins de la marine; l'autre ignore les contingents qu'il a fournis et les pertes faites par ses troupes et ses équipages; celui-ci se perd dans la comptabilité relative aux crédits extraordinaires, et le ministre qui veut des renseignements en aura de purement fantaisistes: en langage administratif, « on fera cadrer ».

« On nous écrit qu'à l'administration centrale de la marine, le sous-directeur du matériel, élevé au grade de commissaire général et maintenu dans ses fonctions, ne pouvait continuer à toucher sur le chapitre de l'administration centrale que le traitement afférent à l'emploi de sous-directeur, a vu imputer sur les crédits du Tonkin le complément de solde qui lui revenait en qualité de commissaire général, soit plus de 4.000 francs.

« On dit aussi qu'une grue achetée à Cherbourg, pour les besoins du port, a été également payée par les fonds du Tonkin, sous le prétexte qu'elle sert à charger du matériel destiné au Tonkin.

« L'amiral Galiber jugera-t-il possible de ne pas répondre à de pareilles accusations? »

Le dossier personnel du colonel Herbingier, communiqué à la commission des 33, ne renferme absolument rien qui permette de déclarer que cet officier supérieur avait des habitudes d'intempérance.

S'il est vrai que son état anémique ne pouvait résister à l'ingestion de la plus minime quantité de boisson spiritueuse, même de vin ou de bière, il n'est pas moins certain qu'il s'est toujours montré d'une sobriété remarquable.

L'accusation d'alcoolisme invétérée tombe d'elle-même aux yeux de la commission.

Le résumé des notes de l'état-major gé-

néral de la guerre permet de reprocher au colonel Herbingier d'avoir ordonné la retraite de la colonne de Lang-Son trente-six heures trop tôt et de l'avoir consommée dans les conditions d'une véritable panique.

Mais l'excuse que peut invoquer le colonel, c'est la crainte fondée dans laquelle il était de voir ses faibles contingents enveloppés par des forces considérables.

Si cette éventualité s'était réalisée, on eût pu lui reprocher alors de n'avoir pas accompli son mouvement de retraite quand il en avait toute liberté.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 décembre.

La campagne de hausse continue sans interruption. On cote : le 3 0/0 81.15, l'amortissable 82.80, le 4 1/2 0/0 nouveau 109.25.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,342.50. Les prêts consentis par le conseil d'administration du 9 décembre s'élèvent à 4,640,285 fr.

Il existe un écart d'environ 15 fr. entre le cours des Communales 1880 libérées complètement et celui des mêmes obligations libérées partiellement. Il y a donc tout avantage à acheter ces dernières puisque l'on gagne tout l'écart. Lorsque les cours seront nivelés, on se trouvera avoir fait un placement à 6 0/0.

La Banque d'Escompte est ferme à 448.75.

Un avis de la chambre syndicale annonce qu'à partir du 31 décembre, les livraisons en actions des Méridionaux italiens devront se faire en titres estampillés ou n'ayant plus le droit de prendre part à la souscription des 60,000 actions nouvelles.

La Société Générale est à 447.50, son bilan au 30 novembre fait ressortir un excédent de bénéfices de 281,710.88 sur les onze premiers mois de 1884.

Pas d'affaires sur le Panama qui cote 402.50.

Le Crédit Lyonnais est de plus en plus calme.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français sont bien tenues.

Chronique militaire.

La commission de classement de la cavalerie, ainsi que celle de l'intendance et des services administratifs, auront terminé leurs travaux à la fin de cette semaine.

La Monnaie de Paris ne livrera que le 15 courant les premières médailles du Tonkin.

Ces médailles seront réparties entre les militaires qui ont pris part à l'expédition du Tonkin et qui sont aujourd'hui de retour en France.

On estime à 40,000 exemplaires la commande faite, tant par le ministre de la guerre, que par le ministre de la marine.

Ce travail ne pourra guère être terminé avant la fin de janvier, de telle sorte que c'est seulement fin mars que les officiers et soldats placés sous les ordres du général de Courcy pourront recevoir cette distinction honorifique.

La direction du génie du 48^e corps d'armée vient de recevoir l'ordre d'établir des forts d'arrêt entre Bayonne et Tarbes, le conseil supérieur de défense ayant exprimé l'avis que la frontière occidentale des Pyrénées ne pouvait rester plus longtemps dépourvue.

Un grand fort à tourelle cuirassée protégera Bayonne. Les anciens forts d'Urdois et de Saint-Jean-Pied-de-Port seront remis en état complet de défense.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

M. Bury dénonciateur.

Décidément M. Bury a été bien mal inspiré en se faisant délateur; ses amis eux-mêmes sont loin d'approuver sa manière d'agir. Sous ce titre: « UNE DÉNONCIATION », voici ce que lui décoche le *Patriote de l'Ouest*, journal républicain :

« M. Bury, ancien député de Maine-et-Loire, vient de publier, dans un journal de Tours, une lettre qu'il adresse à M. le garde des sceaux pour demander... la révocation de M. Regnaud, procureur général à Angers.

« Il s'agit d'une « société réactionnaire clandestine (!) » qui s'est formée à Distré et contre laquelle n'aurait pas sévi M. le procureur général.

« On voit que si certaines petites causes

ne produisent pas toujours de grands effets, ce n'est pas la prétention qui leur manque.

« Le *Petite France* déclare que M. Regnaud est un « détestable républicain ».

« Le mot est joli dans un journal de M. Wilson, mais la caution est suspecte et l'autorité insuffisante.

« Quoi qu'il en soit, détestable ou excellent — c'est une affaire d'appréciation et l'opinion de la *Petite France* ne fait pas loi pour tout le monde — il demeure acquis que M. Regnaud est un républicain. Nous nous en doutions et on le sait dans l'Est. Or, le moment nous paraît singulièrement choisi par M. Bury pour pousser, dans notre département, à la concentration des forces républicaines.

« M. Bury et nous voulons l'épuration... Seulement, quand nous demandons l'élimination des fonctionnaires réactionnaires, l'honorable maire de Distré réclame la révocation des républicains qui n'ont pas le bonheur de lui plaire.

« Nous ne sommes pas convaincu que ceci soit aussi urgent que cela.

» JOANNE-MAGDELAINE. »

TRAMWAYS SAUMUROIS

Nous apprenons que les travaux des tramways marchent avec rapidité. Déjà 40 mètres de rails sont placés sur le pont Napoléon, et au fur et à mesure que les usines livreront, on posera la voie.

FAUSSE MONNAIE.

Des pièces de vingt francs fourrées circulent depuis quelques jours.

Les louis fourrés sont de bonnes pièces qu'un adroit filou a évidées à l'intérieur en pratiquant simplement un trou sur la tranche. On peut extraire ainsi près de la moitié du métal de la pièce, puis on la remplit de plomb fondu.

Rien ne trahit la fraude, ni la face ni le revers; mais la pièce a perdu le son clair et métallique de l'or.

La même opération se pratiquait jadis sur les pièces de cinq francs. Dans la devise de la tranche: Dieu protège la France, l'o de « protège » était le point d'introduction d'une fine tarière d'acier qui vidait presque entièrement la pièce. Mais depuis, la valeur de l'argent a baissé, celle du travail s'est accrue, et on s'est aperçu qu'il était encore plus aisé de gagner cent sous par un travail honnête que de faire une opération assez longue, délicate et non sans risque.

FONTEVRAULT. — Un détachement de jeunes soldats du 66^e de ligne en garnison à Tours, sous la conduite d'un officier, est parti hier soir de cette ville pour aller tenir garnison à Fontevault.

ANGERS.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a augmenté d'une façon sensible les droits d'octroi sur différents objets de consommation — notamment sur les alcools.

La taxe des vins est surélevée de 0 fr. 40 par hectolitre.

Ces nouveaux impôts venant s'ajouter aux droits sur les chantiers de constructions sont les étrennes offertes aux contribuables par M. Maillé et ses adjoints.

M. Jules Bordier, président de l'Association artistique d'Angers, dirigera, le vendredi 18 décembre, au théâtre de la Renaissance, à Nantes, l'exécution de son *Chatterton*, poème symphonique qu'il a composé pour le drame d'Alfred de Vigny. *Chatterton* a été exécuté à Paris, Marseille, Angers, Bruxelles, etc., et partout il a été l'objet des plus chaleureuses ovations.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche prochain, le 23^e concert populaire sera donné avec le concours de M. E. Broustet, compositeur, directeur-fondateur des grands Concerts du Cirque des Champs-Élysées de Paris, et M. J. Philipp, pianiste hongrois, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris.

RENNES.

M. Cardinal, commissaire de police, et M. Leroy, rédacteur en chef du *Petit Rennais*, ont été condamnés avant-hier, le premier à six mois de prison, le second à un mois, et

chacun à cent francs d'amende pour violation de domicile.

Nous apprenons que la maison Georges Douesnel, EPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, à la suite d'achats importants, a baissé ses prix sur beaucoup d'articles.

Cette maison, qui ne néglige jamais de faire profiter ses acheteurs de ses heureuses opérations, vend en ce moment :

- Le sucre, 50 c. par 1/2 kilog.
- Sucre régulier, 4 fr. 15 le kilog.
- Café Zanzibar torréfié, 2 fr. le 1/2 kilog.
- Huile de colza, 40 c. le 1/2 kilog.
- Chandelle, 40 c. le 1/2 kilog.
- Etc., etc., etc.

CAMP DU RUCHARD, Indre-et-Loire, le 20 mai 1885. J'étais incrédule à toutes les réclames; mais, las de souffrir d'étouffements et de douleurs de tête, je me décidai à vous demander une boîte de vos Pilules suisses à Fr. 1.50; depuis que j'en fais usage, un grand bien-être s'est produit en moi et je suis si satisfait que je ne me laisserai jamais manquer de ces excellentes pilules. Si ma lettre peut être utile à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, je l'autorise volontiers à la faire publier. Gorgin.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 14 décembre 1885,

LES PETITS MOUSQUETAIRES

Opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux, paroles de MM. Paul Ferrier et Jules Prevel, musique de Louis VARNEY.

Au 3^e acte : DÉCOR NOUVEAU, équipé par M. Choussnet père, peint par M. Allain.

Distribution :

- | | |
|--------------------------|----------------------------------|
| Athos..... | MM. Dechesne. |
| Aramis..... | Noë Cadeau. |
| Portos..... | Vincent. |
| Bonacieux..... | Fleury. |
| Planchet..... | Ometz. |
| M. de Tréville..... | Allain. |
| Mitouff..... | Allemand. |
| Bazin..... | Asmire. |
| D'Artagnan..... | M ^{mes} Fleury-Pillard. |
| Armide de Tréville..... | Cantrelle. |
| Constance Bonacieux..... | Dulaurens. |
| Madeleine..... | Recurt. |
| Grimaud..... | MM. Démon. |
| Mousqueton..... | Derousseau. |
| Un officier..... | Guiraud. |
| Picard..... | Hertz. |

Mousquetaires, gardes du cardinal, pêcheurs, pêcheuses, bourgeois, bourgeoises, garçons et filles d'auberge, gens de la noce.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 12 décembre

LE BARBIER DE SÉVILLE, opéra-comique en 4 actes, paroles de Castil-Blaze musique de Rossini.

AUX PERSONNES QUI ONT DES DOULEURS

Bains de Vapeur

AVIS Il est universellement reconnu que rien ne guérit mieux les Rhumes de cerveau ou de poitrine, douleurs, points de côté, lumbagos, qu'un **Bain de Vapeur**. — Bien des personnes, avant d'avoir fait usage de ces bains, en redoutent les effets. — Rien au contraire n'est plus agréable, et, dans nos salons de vapeur, on peut se promener, lire, jouer et passer ainsi quelques heures aussi saluaires qu'agréables.

Tous les jours, Bains de Vapeur
17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

Anémie, Sang pauvre, Pâles couleurs, Formation difficile, Menstruation irrégulière, Manque d'appétit.
LE FL. 3f.50

DRAGÉES TONI-FERRUGINEUSES
Aperitives, reconstituantes, ne constipant jamais
de ROUXEL, Pharmacien de 1^{re} Classe, à AUXERRE
(Journal de D^r RUCHARD, Médecin des Hôpitaux de Paris)
LE FL. 3f.50

Convalescences, Digestions mauvaises, Faiblesse par suite de couches ou Fatigue de Lactation.

A Saumur, ph^{ie} A. NORMANDINE, 11 et 13, rue Saint-Jean.

INJECTION BROU

ZINCO SATURNINE. 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien ajouter, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRE, Ph^{ie}, 103, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODBT, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41.
Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION
Le vendredi 18 décembre 1885, à midi.
En l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur,

D'une Maison ET DEPENDANCES

Située ville de Saumur, place Maupassant, 1, et, par extension, rue d'Orléans et rue Bodin,
Appartenant par indivis aux consorts PAILLAUD,

Comprenant : au rez-de-chaussée, un magasin propre au commerce, salle à manger, cuisine et cabinet, un second appartement composé d'une chambre à coucher, un salon, une cuisine et un cabinet ;
Au premier étage, trois chambres à feu, une chambre froide et un cabinet ;
Au second étage, deux chambres à feu et une chambre froide, greniers au-dessus, plusieurs caves.

Mise à prix : SEIZE MILLE francs.
Pour les renseignements, s'adresser à :

- 1^o M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant ;
- 2^o M^e PINAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;
- 3^o M^e ALBERT, avoué co-licitant.

M. TORSEAU, acquéreur de la pêche de l'étang de Cunault, a l'honneur de prévenir le public qu'il vendra sur place, le dimanche 3 janvier prochain, les produits de cette pêche.
Ce même jour, Assemblée sur les bords de l'étang. (916)

M. HOULARD, FILS
Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

A LOUER

Pour la Saint-Jean ou Noël 1886
UNE VASTE MAISON
Place Saint-Pierre, n° 18,
Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations.
Ferait un très-beau magasin.
Transformations au gré du preneur.
S'adresser à la Ville de Paris.

A VENDRE
TRÈS-BEAU PLANT DE PEUPLIERS
50 Centimes
S'adresser à M. GAGNEUX ou à M. LINNÉ, jardinier à Presle. (918)

A CÉDER DE SUITE
MAGASIN de MERCERIE
Et Rouennerie
Très-bien achalandé.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
Boucherie-Charcuterie
Située à Saint-Florent, près Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
Présentement ou pour Noël prochain,
BONNE ÉPICERIE
À laquelle on pourrait joindre un débit.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,
UN BON CABRIOLET
Monté sur Essieux à patente et Capote, Avec Harnais presque neufs.
S'adresser à M. OBY, propriétaire à la Croix-Verte, Saumur. (898)

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.
Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité.
S'adresser au bureau du journal.

Un JEUNE HOMME sérieux et muni des meilleures références, demande un emploi de comptable.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME sérieux et actif demande une place de régisseur pour propriétés ; connaît la vente du bois et la culture des terrains.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière ou femme de chambre.
Ecrire à M. GRAVELLEAU, à Montliers, canton de Vihiers. (909)

VINS Une forte maison de vins et vins spiritueux, à Bordeaux, demande, pour le placement de ses produits, un voyageur expérimenté et des agents locaux. Conditions avantageuses. Ecrire J. ROSÉ, nég^t, à Bordeaux.

Plus d'Intermédiaires
Plusieurs groupes de Fabricants de Draps, de Velours et Fouritures servant à la Confection des Vêtements pour Hommes, ayant résolu de vendre directement au public, ont décidé d'envoyer gratis les Echantillons de leur Fabrication à toutes les personnes qui en feront la demande. De ce rapport direct entre le Fabricant et le Consommateur résulte une sérieuse économie, conséquence inévitable de la suppression des intermédiaires onéreux qui augmentent d'une façon considérable le prix de vente.
Les demandes d'Echantillons doivent être adressées au seul représentant autorisé :
M. BEAUTIER, 10^{bis}, r. de Brosse, PARIS

INJECTION PEYRARD
Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubébe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
RAPPORT : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 194 Européens a donné 184 guérisons. »
Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

VIENT DE PARAITRE : Le Gouvernement Militaire de Saumur

PAR G. D'ESPINAY
Une Brochure in-8 avec Carte
PRIX : UN FRANC
Chez M. DÉZÉ et chez M. JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean.

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
Fr. par mois
par mois
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 DÉCEMBRE 1885.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81	81 15	Est	780	782 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	522	523
3 % amortissable	82 70	82 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1237 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519	519	Est	377 50	378
3 % (nouveau)			Midi	1188 75	1187 50	1865, 4 %	524	523	Midi	387 50	388 50
4 1/2 %	105 75	105 75	Nord	1518 75	1522 50	1869, 3 %	411	410 50	Nord	397 50	398 50
4 1/2 % (nouveau)	109 20	109 25	Orléans	1342 50	1340	1871, 3 %	401	401	Orléans	385 25	386
Obligations du Trésor	513	513	Ouest	855	852	1875, 4 %	515	514	Ouest	380 50	380 75
Banque de France	4870	4900	Compagnie parisienne du Gaz	1445	1447 50	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522 50	Paris-Lyon-Méditerranée	386 50	386 50
Société Générale	447 20	447 50	Canal de Suez	2122 50	2121 25	Obligations communales 1879	451	452	Paris-Bourbonnais	365	366
Comptoir d'escompte	980	980	C. gén. Transatlantique	485	485	Obligat. foncières 1879 3 %	450	450	Canal de Suez	581	583
Credit Lyonnais	525	523 75	Russe 5 0/0 1870	94 50	94 75	Obligat. foncières 1883 3 %	373	374			
Credit Foncier, act. 500 fr.	1337 50	1342 50									
Credit mobilier	200	200									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6	55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)
9	13 — matin, omnibus-mixte.
1	35 — soir,
7	33 — express.
9	15 — omnibus.
10	36 — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin, direct-mixte.
8	21 — omnibus.
9	37 — express.
12	48 — soir, omnibus-mixte.
4	44 —
7	4 — omnibus (s'ar. à Tours)
10	24 — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur. 6 05	7 24	8 40	1 15	3 50
Chacé. 6 15	7 32	8 56	1 24	4 02
Brézé. 6 23	7 39	9 10	1 32	4 13
Montreuil. 6 39	7 52	9 27	1 46	4 30

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Direct soir
Montreuil. 6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Chacé. 7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
Brézé. 7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur. 7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur. 3 26	8 21	12 48	4 44
Port-Boulet. 5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil. 5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir
Bourgueil. 8 17	12 09	6 10	9 41
Port-Boulet. 8 26	12 18	6 20	9 50
Saumur. 9 13	1 25	7 15	10 36

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur. (départ) 6 05	7 24	1 15	3 50	7 45
Montreuil-Bellay 6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay. 7 02		2 11		8 51
Brion-s.-Thouet 7 14	9 08	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée) 7 29	8 31	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir
Thouars (départ) 5 40	9 01	1 07	4 20	7 45
Brion-s.-Thouet 5 58	9 13	1 19	4 30	7 57
Lernay. 6 07	9 21	1 26	4 37	
Montreuil-Bellay 6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée) 7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir
Montreuil 7	1 55	8 35
Loudun. 8 23	2 51	9 55
Arçay. 8 37	3 4	10 14
Mirebeau 9 27	3 54	11 1
Neuville. 9 53	4 24	11 27
Loudun. 8 42	3 56	10 28
Poitiers. 10 38	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Poitiers. 5 50	12 50	6 15
Neuville. 6 28	1 28	7 08
Mirebeau. 6 55	1 57	7 56
Arçay. 7 50	2 52	9 18
Loudun. 8 42	3 56	10 28
Montreuil 9 24	4 38	11 7